

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP ASH 2026-009-IDS ET SSEFIS
	INTITULÉ DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN IDS (Instituts pour déficients sensoriels) & SSEFIS (service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire)
MISSIONS ET COMPÉTENCES	PLACE DU POSTE	<p>Les postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ces postes peuvent avoir des fonctionnements très différents : en UE à l'interne, en UE externalisée dans une école ou un établissement du second degré, mais aussi en soutien sur plusieurs écoles et établissements. Ils sont implantés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IDV L'Arc en Ciel (0131443Y), Marseille 07, troubles visuels - IRSAM - SSEFIS Les Alpilles, (0133892K), Aix en Provence, troubles auditifs – URAPEDA PACA
	CADRE GENERAL	<p>Les instituts pour déficient sensoriel (IDS) assurent le suivi des enfants déficients visuels ou auditifs scolarisés dans les classes ordinaires ou en unité d'enseignement. L'établissement conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.</p> <p>Il existe des établissements accueillant des enfants avec une déficience auditive et d'autres accueillant les enfants avec une déficience visuelle.</p> <p>Le SSEFIS apporte aux familles conseils et accompagnement, il favorise l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent. Le SSEFIS prend en charge des enfants de plus de 3 ans déficients auditifs graves.</p>
	FONCTIONS	<p>L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'IDS, et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH, propose et met en œuvre le volet pédagogique du Projet Individuel d'Accompagnement.</p> <p>L'enseignant contribue à lever les difficultés scolaires des élèves accueillis notamment par la mise en œuvre de séances en co-intervention. Il veille à maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales. L'enseignant est également attentif à développer des actions de personne ressource envers les écoles.</p>
	MISSIONS	<p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage, - assure une mission d'enseignement auprès des élèves, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves, - formalise après évaluation une pédagogie adaptée et des parcours individualisés, - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluridisciplinaire, - participe aux équipes de suivi de la scolarisation, - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages. - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap. - Compétences en langage adapté : braille pour les déficients visuel, LSF pour les déficients auditifs.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLOMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme VOLPI - IEN ASH Ouest - ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr – 04.88.49.10.81